



Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and contiguous Atlantic area, concluded under the auspices of the Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS)

Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conclu sous l'égide de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)



Septième Réunions des Parties à l'ACCOBAMS

Istanbul, République of Turquie, 5 - 8 novembre 2019

24/09/2019

Français

Original : Anglais

ACCOBAMS-MOP7/2019/Doc 10

RAPPORT DU BUREAU

*Les participants sont invités à se munir de cet exemplaire pour la Réunion.
Ce document sera disponible uniquement en format numérique durant la Réunion.*

RAPPORT DU BUREAU

Trois réunions du Bureau ont eu lieu au cours de la période triennale 2017-2019 :

- La Onzième Réunion du Bureau (Monaco, 14-15 décembre 2017),
- La Douzième Réunion du Bureau (Monaco, 3-4 décembre 2018),
- La Quatrième Réunion du Bureau Etendu (Monaco, 18-19 avril 2019).

La composition du Bureau était la suivante :

- Président : M. Xavier STICKER, remplacé en mars 2019 par M. Yann WEHRLING (France) ;
- Vice-président : Mme Rahima BERKAT (Algérie) ;
- Vice-président : Mme Klodiana MARIKA (Albanie) ;
- Vice-président : M. Savvas MICHAELIDES (Chypre) ;
- Vice-président : M. Volodymyr DOMASHLINETS (Ukraine).

Le Président du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS (M. Simone PANIGADA) et les membres du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS ont également assisté à toutes les Réunions du Bureau.

Ont également participé à la Quatrième Réunion du Bureau Etendu :

- Un représentant de l'Etat accueillant la prochaine Réunion des Parties : M. Irfan UYSAL (Turquie) ;
- Un représentant du Pays Hôte : Mme Isabelle ROSABRUNETTO ;
- Deux représentants nationaux : Mme Céline IMPAGLIAZZO (Monaco) et Mme Nela MIAUTA (Roumanie) ;
- Les trois experts suivants nommés par les Membres du Bureau : M. Ali Cemal GÜCÜ, Mme Carmen MIFSUD et M. Patrick VAN KLAVEREN.

Un rapport a été rédigé après chaque Réunion (ACCOBAMS-BU11/2017/Doc 15, ACCOBAMS-BU12/2018/Doc 15 et ACCOBAMS-BUEXT4/2019/Doc 11). Tous ces rapports sont présentés à la Septième Réunion des Parties comme documents de référence.

L'objet de ce rapport est de présenter un aperçu des principales questions abordées lors de ces trois Réunions du Bureau.

I. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

1) Statut de ratification de l'Accord et de l'amendement concernant l'extension de la zone géographique de l'ACCOBAMS

Le Secrétaire Exécutif a informé le Bureau de l'état d'avancement de la ratification de l'Accord et de l'amendement concernant l'extension de la zone géographique de l'Accord.

Au cours de cette période triennale, la République de Turquie a adhéré à ACCOBAMS (le 1er février 2018).

2) Structure et personnel du Secrétariat Permanent

Conformément à la Résolution 6.3, le Secrétariat Permanent a recruté en 2017 un consultant spécialisé pour effectuer une évaluation fonctionnelle des besoins en personnel du Secrétariat et des coûts associés. Les principales conclusions et recommandations du rapport du consultant ont été présentées à la Réunion du BU11.

Conclusion du BU11 :

Les Membres du Bureau ont pris note des conclusions du rapport et ont invité le Secrétariat à élaborer, sur la base de ces conclusions, et en consultation avec le Pays Hôte et le Bureau, une proposition sur la structure du Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS (comprenant différentes options, dans la mesure du possible) et un mécanisme de mise en œuvre de cette proposition à soumettre à la Septième Réunion des Parties, comme demandé par la Résolution 6.3. Les implications budgétaires de chaque option proposée doivent être prises en compte.

La Résolution 6.3 a également chargé le Bureau d'examiner la question de la procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif, en consultation avec le Pays Hôte. Un projet de procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif, préparé par le Gouvernement de la Principauté de Monaco et le Secrétariat Permanent, a été présenté à la Réunion du BU11.

Conclusion du BU11 :

À la suite du débat sur ce point de l'ordre du jour, le Bureau a demandé que la procédure proposée soit précisée en tenant compte en particulier des avis exprimés au cours de la Réunion. Une nouvelle version du document de procédure sera proposée par la Principauté de Monaco.

Le projet de structure et de personnel du Secrétariat Permanent, ainsi que le projet de procédure révisé pour le recrutement du Secrétaire Exécutif ont ensuite été présentés à la Réunion du BU12.

Conclusion du BU12 :

Les Membres du Bureau ont invité le Secrétariat à :

- Modifier le projet de procédure de recrutement du Secrétaire Exécutif proposé dans le document ACCOBAMS-BU12/Inf04 en indiquant que le processus de nomination devra être conduit par le Bureau avec l'assistance du Secrétariat, et que le Bureau et un représentant du Pays Hôte agiront en tant que comité de recrutement et utiliseront son Règlement Intérieur, tel qu'il est défini dans la résolution 5.7 et modifié par la Résolution 6.4, pour leurs délibérations,
- Compiler les avis et les opinions reçus des Points Focaux Nationaux (PFN) pour élaborer une nouvelle version de la structure du Secrétariat et des implications budgétaires relatives et la soumettre aux PFN pour une seconde phase de consultation. Les résultats de la consultation seront utilisés par le Secrétariat pour élaborer le projet de Résolution sur la structure et le personnel du Secrétariat Permanent et le projet de Résolution sur le programme de travail et le budget à soumettre à la prochaine Réunion du Bureau Étendu.

3) Format des rapports nationaux

Conformément à la Résolution 6.9, le Secrétariat Permanent a préparé, en collaboration avec le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, un format modifié pour les rapports nationaux et une proposition de modèle pour le rapport des représentants régionaux de l'ACCOBAMS qui ont tous deux été présentés à la Réunion du BU11.

Conclusion du BU11 :

Les Membres du Bureau ont accueilli favorablement les deux formats modifiés et ont demandé au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS de procéder à leur mise en œuvre sur le site web NETCCOBAMS.

4) Evaluation à mi-parcours de la Stratégie de l'ACCOBAMS

Conformément à la Résolution 5.1 et au Programme de travail 2017-2019, une évaluation à mi-parcours de l'efficacité de la Stratégie de l'ACCOBAMS a été réalisée en 2018/2019. Les termes de référence de la mission ont été présentés lors de la Réunion du BU11.

Conclusion du BU11 :

Les Membres du Bureau ont approuvé les termes de référence proposés et ont invité le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS à lancer l'appel à expertise début 2018. Les conclusions et les résultats de l'évaluation devraient être pris en compte afin de proposer des amendements à la Stratégie, le cas échéant.

Un résumé des travaux du consultant a ensuite été présenté lors de la Réunion du BU12.

Conclusion du BU12 :

Les Membres du Bureau ont félicité le consultant pour son travail. Ils ont demandé au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS de fournir à tous les Points Focaux un document sur l'évaluation à mi-parcours de l'efficacité de la stratégie de l'ACCOBAMS en janvier 2019.

5) Stratégie de financement

Conformément à la Résolution 5.1 et au Programme de travail 2017-2019, le Secrétariat Permanent a élaboré une stratégie de financement. Un avant-projet a été présenté lors de la Réunion du BU11.

Conclusion du BU11 :

Après discussion, le Bureau a remercié le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, a accueilli favorablement cet avant-projet et a invité le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS à poursuivre l'élaboration de la stratégie de financement et à lancer un processus de consultation de toutes les parties prenantes concernées.

6) Questions budgétaires

Le Secrétariat Permanent a régulièrement informé le Bureau sur le Fonds d'Affectation Spécial et du Fonds Additionnel de Conservation. Conformément à la Résolution 6.6, des rapports sur les recettes et les dépenses ont été présentés pour 2016, 2017 et 2018.

Conclusions des BU11, BU12 et BUEXT4 :

Les Membres du Bureau ont félicité le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS pour la présentation et la gestion des contributions.

Les Membres du Bureau ont souligné et ont salué l'important soutien de la Principauté de Monaco, à travers sa significative contribution volontaire à l'organisation de la MOP6 en 2016, ses contributions volontaires et sa contribution au titre de l'Accord de Siège.

Le Bureau a noté avec satisfaction l'importance des contributions volontaires reçues, en particulier de l'Italie, pour soutenir la mise en œuvre des activités du programme de travail 2017-2019, en particulier pour l'ACCOBAMS Survey Initiative. Ils ont également souligné l'importance des cofinancements, notamment par le biais de projets communs.

Le Bureau a demandé au Secrétariat Permanent d'inviter les Parties ayant des contributions impayées, à régler les sommes dûes le plus rapidement possible afin de permettre au Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS de mettre en œuvre des activités pertinentes pour l'Accord avant la MOP7.

Conformément à la décision du Bureau, un nouvel appel à propositions pour les projets financés par le Fonds Additionnel de Conservation a été lancé en 2018 par le Secrétariat Permanent.

Conclusions des BU12 et BUEXT4 :

Le Bureau a décidé de soutenir, au titre du Fonds Additionnel de Conservation, reconstitué grâce aux contributions volontaires de l'Italie et de Monaco, les projets suivants :

- 1 / « Establishing the bank of cetacean tissue samples in Ukraine » coordonné par l'Institut Schmalhausen de zoologie (IZ) de l'Académie nationale des sciences d'Ukraine
- 2 / « Monitoring and mitigation of cetacean bycatch in Bulgarian waters » coordonné par l'ONG Green Balkans (Bulgarie)
- 3 / « Mise en place d'un réseau opérationnel pour le suivi des échouages de cétacés sur le littoral algérien », coordonné par le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA).

Le Bureau a également chargé le Secrétariat Permanent d'examiner la procédure de l'appel à propositions ACCOBAMS afin de combler certaines lacunes et faiblesses de la procédure qui sont apparues après cet appel à propositions.

7) Préparation de la MOP7

Le Secrétariat a régulièrement informé les Membres du Bureau des progrès réalisés dans la préparation de la Septième Réunion des Parties (MOP7).

Conclusions des BU12 et BUEXT4 :

Le Bureau a accueilli favorablement l'invitation de la Turquie à accueillir la MOP7 du 5 au 8 novembre 2019 à Istanbul. Un événement spécial pour présenter l'ASI aura lieu dans la matinée du 4 novembre 2019.

Le Secrétariat d'ACCOBAMS a été prié d'indiquer dans la lettre d'invitation à la MOP7 la présence obligatoire des représentants nationaux lors de la réunion des chefs de délégation.

Le Bureau a demandé au Secrétariat Permanent de contacter les Points Focaux de Libye et de Syrie pour leur demander d'envoyer une lettre officielle expliquant les « circonstances exceptionnelles » ayant entraîné le retard

dans le paiement de leurs contributions. Ce document sera ensuite examiné à l'ouverture de la MOP7 afin de décider si un droit de vote exceptionnel sera accordé à ces Parties lors de la MOP7.

8) Partenaires de l'ACCOBAMS

À chaque réunion du Bureau, le Secrétariat Permanent a présenté les candidatures au statut de Partenaire de l'ACCOBAMS reçues.

Conclusions des BU11, BU12 et BUEXT4 :

Au cours de la période triennale 2017-2019, le Bureau a accordé le statut de Partenaires de l'ACCOBAMS à 8 organisations :

- Marine Mammals Research Institute (Turquie) ;
- Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (Algérie) ;
- Association Ecologique Marine BARBAROUS (Algérie) ;
- Association Protection des Cétacés et de l'Environnement Marin (Algérie) ;
- Cybelle Planète (France) ;
- Menkab, il respiro del mare (Italie) ;
- Marecamp Onlus (Italie) ;
- Capo Carbonara MPA (Italie).

II. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD : QUESTIONS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

À chaque réunion du Bureau, le Secrétariat Permanent et le Comité Scientifique ont présenté au Bureau un aperçu des développements récents et activités du Programme de travail 2017-2019. Des progrès ont notamment été réalisés sur les sujets suivants :

- Renforcer les capacités des organisations nationales et des experts
- Améliorer les connaissances sur l'état des cétacés
- Plans de conservation des espèces
- Interactions avec les pêches
- Bruit sous-marin
- Collisions
- Echouage de cétacés
- Observation des cétacés
- Interactions avec les déchets marins
- Aires protégées pour les cétacés.

Conclusions des BU11, BU12 et BUEXT4 :

Le Bureau a salué toutes les activités mises en œuvre et a félicité le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et le Comité scientifique pour leur travail.

Le Bureau a salué les progrès dans l'ACCOBAMS Survey Initiative et a félicité le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et toutes les parties prenantes de l'ASI pour l'impressionnant travail réalisé pour la mise en œuvre réussie du survey en Méditerranée. Le Bureau a souligné l'importance de mener un survey similaire en mer Noire.

Le Bureau a encouragé le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS et le Comité Scientifique à poursuivre et à renforcer la coopération avec toutes les organisations pertinentes afin de capitaliser sur les efforts engagés pour la conservation des cétacés, en particulier dans l'élaboration du cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020.

Lors des 11^{ème} et 12^{ème} Réunions du Bureau, le Secrétariat Permanent a présenté une liste d'activités proposées (respectivement pour 2018 et 2019), conformément au Programme de travail adopté par les Parties et en tenant compte des niveaux de priorité de mise en œuvre et des implications budgétaires pertinentes.

Conclusions des BU11 et BU12 :

Les Membres du Bureau ont approuvé la liste provisoire des activités pour 2018 et 2019 et les allocations budgétaires correspondantes, notant que certaines d'entre elles étaient sous réserve de disponibilité de budget.

Dans ce contexte, ils ont souligné et salué le soutien important des contributions volontaires, en particulier de l'Italie.